

DOSSIER MARIAGE

entre

et



LES ÉTAPES POUR PRÉPARER VOTRE CÉRÉMONIE DE MARIAGE

- 1 - Félicitations, vous venez de réaliser la première étape en retirant ou téléchargeant ce dossier.
 - 2 - Rassemblez les pièces obligatoires à fournir selon votre situation et complétez les fiches pour vos témoins et vous.
 - 3 - Prenez rendez-vous par téléphone au 02 35 54 62 81 (au plus tôt 1 an moins 1 jour avant la date souhaitée du mariage, au plus tard un mois avant la date prévue du mariage) pour le dépôt de votre dossier.
 - 4 - Déposez votre dossier complet à la date de votre rendez-vous à la mairie. Un agent de mairie vous accueillera afin de vérifier les disponibilités et ainsi arrêter une date pour votre mariage. La présence des deux futurs époux sera obligatoire. Vos bans seront publiés.
 - 5 - Un second rendez-vous sera nécessaire avec l' élu en charge de la cérémonie pour relire et signer votre projet de mariage.
 - 6 - Arrivez 15 minutes avant l'heure de votre cérémonie et respectez la charte de bon déroulement de celle-ci.
- 

RASSEMBLER LES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

POUR LES FUTURS MARIÉS :

E1 E2

- ☐ ☐ 1 justificatif de domicile de moins de trois mois (Exemple : attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite d'un bailleur ou d'une agence immobilière, facture d'eau, de téléphone fixe, d'électricité ou de gaz, avis d'imposition ou de non-imposition)
- ☐ ☐ Pièces d'identité recto/verso des 2 futurs mariés (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- ☐ ☐ Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois et à jour de toute mention (original et traduction par traducteurs assermentés le cas échéant)
- ☐ ☐ Fiches renseignements futurs époux (1 par époux)
- ☐ ☐ Fiches attestations de domicile ou de résidence (1 par époux)
- ☐ ☐ Fiche cérémonie
- ☐ ☐ La charte de bon déroulement de cérémonie signée
- ☐ ☐ Si vous souhaitez vous marier dans la commune de résidence de vos parents, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois + carte d'identité d'un des parents

POUR LES TÉMOINS :

- ☐ ☐ Fiches renseignements témoins
- ☐ ☐ Pièce d'identité recto/verso de chaque témoin (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)



Si votre situation ou votre état civil évolue avant la date de votre cérémonie, vous devrez obligatoirement fournir à la mairie le justificatif correspondant au changement.

AUTRES SITUATIONS SI :

E1 E2 Vous avez des enfants en commun :

☐ ☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

☐ ☐ Votre livret de famille

Vous êtes divorcés :

☐ ☐ Si divorcé(e) et que le divorce n'apparaît pas dans l'état civil (mariage à étranger non transcrit ou autorité ayant un acte de naissance unique) : acte de mariage et jugement de divorce traduit.

Vous êtes majeur protégé :

☐ ☐ Le courrier d'information du mariage adressé à votre tuteur ou curateur

Vous êtes de nationalité étrangère :

☐ ☐ Un certificat de coutume

☐ ☐ Un certificat de célibat (Ces documents sont à demander à votre consulat ou à votre ambassade)

Vous établissez un contrat de mariage :

☐ ☐ Attestation du contrat de mariage délivré par le notaire (à apporter au plus tard 15 jours avant le mariage)

Vous êtes veuf :

☐ ☐ Un acte de décès du conjoint décédé (si le décès a eu lieu dans une commune autre que celle d'Octeville-sur-mer)

Vous êtes hébergé :

☐ ☐ Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant datant de moins de 3 mois

☐ ☐ Une attestation d'hébergement datée et signée

☐ ☐ Pièce d'identité de l'hébergeant



FICHE RENSEIGNEMENTS FUTUR ÉPOUX 1

Nom (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre de l'État civil) :

Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance (arrondissement si nécessaire) :
.....

Département et pays de naissance :

Nationalité(s) à date du mariage :

Profession :

Domicilié(e) à :
.....

Atteste être :

Célibataire ☐ Veuf(ve) et Non remarié(e) ☐ Divorcé(e) ☐

☐ Pascé(e) avec

jusqu'au

- Indiquer la date de dissolution du PACS
- OU indiquer "dissolution le jour du mariage" si vous souhaitez que le PACS soit dissous automatiquement le jour de votre union

NOM – Prénoms du 1er parent :
.....

Si décès préciser la date :/...../.....

Adresse complète :
.....

Profession :

NOM (de naissance) – Prénoms du 2nd parent :
.....

Si décès préciser la date :/...../.....

Adresse complète :
.....

Profession :

Fait le/...../.....

Signature :

FICHE RENSEIGNEMENTS FUTUR ÉPOUX 2

Nom (en majuscules) :

Prénoms (dans l'ordre de l'État civil) :

Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance (arrondissement si nécessaire) :
.....

Département et pays de naissance :

Nationalité(s) à date du mariage :

Profession :

Domicilié(e) à :
.....

Atteste être :

Célibataire ☐ Veuf(ve) et Non remarié(e) ☐ Divorcé(e) ☐

☐ Pascé(e) avec

jusqu'au

- Indiquer la date de dissolution du PACS
- OU indiquer "dissolution le jour du mariage" si vous souhaitez que le PACS soit dissous automatiquement le jour de votre union

NOM – Prénoms du 1er parent :
.....

Si décès préciser la date :/...../.....

Adresse complète :
.....

Profession :

NOM (de naissance) – Prénoms du 2nd parent :
.....

Si décès préciser la date :/...../.....

Adresse complète :
.....

Profession :

Fait le/...../.....

Signature :

FICHE ATTESTATION DE DOMICILE OU RÉSIDENCE ÉPOUX 1

Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie depuis au moins un mois à la date de la publication du mariage prévue par la loi (le domicile et/ou la résidence déclaré(e) sera à justifier) - article 74 du Code Civil.

Époux 1

Je soussigné(e) (NOM Prénoms)

.....
.....

Portable :

Adresse :
.....

Mail :

Déclare être domicilié(e) ou résidant(e) à l'adresse postale suivante :

N° et Rue :

.....
.....

Commune :

.....

Département ou Pays :

.....

Fait le/...../.....

A

Signature :



L'officier d'état civil peut procéder à l'audition des futurs époux afin de s'assurer que le mariage est librement consenti.

FICHE ATTESTATION DE DOMICILE OU RÉSIDENCE ÉPOUX 2

Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie depuis au moins un mois à la date de la publication du mariage prévue par la loi (le domicile et/ou la résidence déclaré(e) sera à justifier) - article 74 du Code Civil.

Époux 2

Je soussigné(e) (NOM Prénoms)

.....
.....

Portable :

Adresse :
.....

Mail :

Déclare être domicilié(e) ou résidant(e) à l'adresse postale suivante :

N° et Rue :

.....
.....

Commune :

.....

Département ou Pays :

.....

Fait le/...../.....

A

Signature :



L'officier d'état civil peut procéder à l'audition des futurs époux afin de s'assurer que le mariage est librement consenti.

FICHE CÉRÉMONIE

Avez-vous prévu un contrat de mariage ? Oui ☐ Non ☐

Avez-vous des enfants communs nés avant le mariage ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, combien :

(Vous devez joindre une copie intégrale de moins de 3 mois et le livret de famille)

Votre mariage sera-t-il suivi d'une célébration religieuse ou laïque ?

☐ Oui ☐ Non le cas échéant date et horaire

Souhaitez-vous un échange d'alliances lors du mariage civil ? Oui ☐ Non ☐

Souhaitez-vous qu'une photo de votre mariage soit publiée dans le bulletin municipal ? ☐ Oui ☐ Non

Nombre d'invités prévus :

Accueil d'une personne PMR : ☐ Oui ☐ Non

LIEU DE CÉLÉBRATION

☐ Salle des mariages en mairie (capacité 80 personnes)

☐ Salle André de St Nicolas avec accès PMR (capacité 30 personnes)

FUTUR DOMICILE CONJUGAL

Adresse complète :
.....

DATES SOUHAITÉES

Choix 1 :

Choix 2 :

Attention : il s'agit ici d'indiquer les dates que vous souhaitez pour la célébration, sous réserve de la disponibilité et que votre dossier complet soit validé. La confirmation vous sera faite lors de votre premier rendez-vous.

L'horaire de la cérémonie ne peut pas être choisi, il vous sera communiqué ultérieurement en fonction de l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Fait le/...../.....

A

Signatures :

FICHE TÉMOINS

Vous devez avoir 1 témoin minimum par époux et 2 témoins maximum par époux, âgés de 18 ans minimum, sans distinction de sexe.

Joindre une copie de la pièce d'identité de chaque témoin recto/verso

EPOUX 1	EPOUX 2
TEMOIN 1	TEMOIN 1
NOM NAISSANCE	NOM NAISSANCE
NOM USAGE	NOM USAGE
PRÉNOMS	PRÉNOMS
PROFESSION	PROFESSION
ADRESSE	ADRESSE
TÉLÉPHONE	TÉLÉPHONE

TEMOIN 2 (NON OBLIGATOIRE)	TEMOIN 2 (NON OBLIGATOIRE)
NOM NAISSANCE	NOM NAISSANCE
NOM USAGE	NOM USAGE
PRÉNOMS	PRÉNOMS
PROFESSION	PROFESSION
ADRESSE	ADRESSE
TÉLÉPHONE	TÉLÉPHONE

CHARTRE DE BON DÉROULEMENT DES CÉRÉMONIES CIVILES DE MARIAGE

Afin que les cérémonies civiles de mariage puissent se dérouler en toute quiétude, il est apparu nécessaire d'établir une charte à l'attention des futurs mariés et de leurs invités. Cette charte comporte un certain nombre de règles et de civilités nécessaires au respect des lieux, à la sécurité et la tranquillité publique à l'intérieur de la Mairie comme à l'extérieur. Elle vise aussi à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils encourent en ne respectant pas la réglementation municipale en vigueur.

Le respect de cette charte permettra le bon déroulement des festivités.

1 – Déroulement de la cérémonie civile

- Les futurs époux doivent arriver 15 minutes avant l'heure de célébration prévue et se signaler auprès de l'agent d'accueil à leur arrivée en mairie.
- L'Officier d'état Civil (Élu du Conseil municipal d'Octeville-sur-Mer) procédera à la cérémonie de mariage dès que les futurs mariés, les témoins et les invités seront arrivés. En cas de retard des futurs époux, il pourra être procédé au mariage suivant inscrit sur la liste des rendez-vous.
- Pour les personnes à mobilité réduite, un accès de plain-pied est disponible. Merci de prévenir la mairie en amont si des dispositions particulières sont nécessaires.
- Pour le bon déroulement de la cérémonie et le respect des règles de sécurité, il est impératif que le nombre de personnes présentes à la cérémonie ne dépasse pas les limites d'accueil de la salle des mariages.
- Pour la sécurité de tous, il est recommandé de ne pas jeter de grains de riz, pétales de fleurs ou papiers à l'intérieur des locaux.
- Le déploiement de drapeaux est interdit dans l'enceinte et sur les bâtiments de la Mairie ainsi que sur son parvis.
- Après la cérémonie, les mariés et leur cortège sont invités à libérer l'enceinte de la mairie de façon à permettre aux mariages suivants d'accéder aisément à la salle des mariages.

2 – Accès des véhicules et stationnement

Le stationnement est possible sur le parking de la mairie et les parkings environnants, dans le respect des emplacements prévus à cet effet.

Afin d'assurer un bon déroulement de cet événement festif, il vous appartient de rappeler et d'informer vos convives que les véhicules participant au cortège devront évoluer dans le strict respect du code de la route :

Respect des règles de stationnement

Respect des limitations de vitesse

Respect des feux de signalisation

Respect des sens de circulation

Respect des voies dédiées aux autres véhicules (pistes cyclables, transports en commun...)

Port de la ceinture de sécurité obligatoire

Les occupants des véhicules devront veiller à adopter un comportement n'entravant pas les manœuvres que le conducteur est amené à effectuer. La visibilité du conducteur devra impérativement être préservée.

3 – Règles de conduite du cortège

Les cortèges ne doivent en aucun cas mettre en danger les convives ou autres usagers de la route (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes...)

L'obstruction de la circulation est strictement interdite

L'utilisation en continu du klaxon est interdite

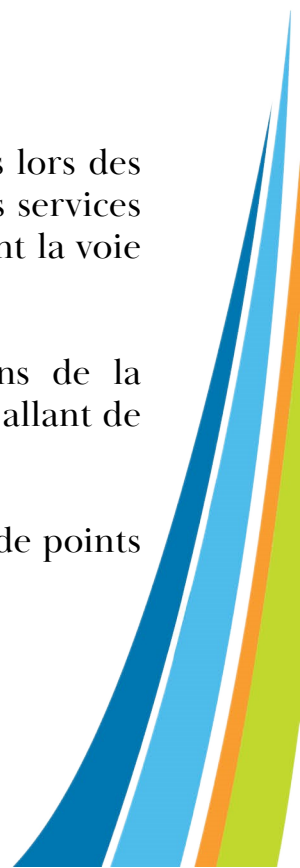
Tout débordement ou bruit excessif est interdit (cornes de brume, pétards, fumigènes etc.)

4 – Sanctions

Toutes les infractions aux arrêtés et règlements en vigueur constatées lors des déplacements des cortèges pourront faire l'objet de poursuites par les services de Police y compris en exploitant les images de vidéo protection filmant la voie publique.

Les infractions au code de la route constituent des contraventions de la première à la cinquième classe qui peuvent donner lieu à des amendes allant de 38 à 1500 euros (3000 euros en cas de récidive).

Certaines de ces infractions sont susceptibles d'engendrer des retraits de points ou la suspension du permis de conduire.



Engagement

Les futurs époux s'engagent à porter à la connaissance de leurs proches le contenu de cette charte afin que le cortège respecte les règles de bonne conduite et de sécurité.

Les mariés s'engagent par la signature de cette charte à ce que leur cérémonie de mariage se déroule en harmonie avec les règles et valeurs de la République, avec la vie des habitants d'Octeville-sur-Mer et de ses environs

Noms et prénoms des futurs époux :

.....

.....

Signatures des futurs époux :

